

**COMMUNIQUÉ PORTANT APPEL À CANDIDATURES POUR L'INSCRIPTION EN
PREMIÈRE ANNÉE DU CYCLE II
À L'ENAM DU BÉNIN**

Le Directeur de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) communique :

1. La procédure d'admission en première année du cycle II pour l'année académique 2017-2018 est ouverte.
2. Le dépôt de dossier démarre le **lundi 15 mai 2017 à 9 heures** et se poursuivra jusqu'au **vendredi 21 juillet 2017 à 16 heures**.
3. Conformément aux décisions du Conseil pédagogique en sa séance du 16 mars 2016 les procédures d'admission au cycle II de l'ENAM sont redéfinies ainsi qu'il suit :
4. L'accès au cycle II de l'ENAM est ouvert aux titulaires d'une licence, d'une maîtrise ou de tout autre diplôme équivalent.
5. L'admission au cycle II est prononcée à l'issue d'un test ou concours organisé après étude de dossiers.
6. Le dossier de demande d'inscription comporte les pièces ci-après :
 - une lettre de motivation adressée au Directeur de l'ENAM et précisant par ordre de priorité décroissante trois spécialités choisies par le candidat ;
 - un curriculum vitae ;
 - une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
 - une copie certifiée des relevés de notes du cycle de Licence ou de Maîtrise ;
 - une copie certifiée de l'attestation du Baccalauréat ;
 - une copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
 - une copie légalisée de la preuve de compétence en Anglais ;
 - une attestation de travail pour les salariés ;
 - l'autorisation d'inscription de l'employeur ;
 - le récépissé d'une somme de quinze mille francs CFA représentant les frais d'étude de dossier à verser dans le compte n° **01006231128368001** de l'ENAM à ÉCOBANK-BÉNIN ;
 - un formulaire d'inscription au test, à retirer à la Division « Accueil et inscriptions » à l'ENAM.
7. Les détenteurs des diplômes obtenus à l'étranger devront joindre auxdits diplômes les attestations d'authenticité.
8. Les spécialités ouvertes pour l'année académique 2017-2018 sous le régime des cours du jour sont :
 - Administration des Finances et Trésor (AFT) ;
 - Administration des Impôts (AI) ;
 - Gestion des Marchés publics (GMP) ;
 - Administration hospitalière et Intendance (AHI) ;
 - Administration scolaire et universitaire (ASU) ;
 - Gestion financière des Collectivités locales (GFCL) ;
 - Planification et Développement local (PDL) ;
 - Administration générale et territoriale (AGT) ;
 - Administration du Travail et de la Sécurité sociale (ATSS) ;
 - Diplomatie et Relations internationales (DRI) ;
 - Administration de l'Action sociale (AAS) ;
 - Archivistique (ARCHI) ;
 - Gestion des Ressources humaines (GRH) ;
 - Management des Services publics (MSP) ;
 - Gestion des Projets (GP) ;
 - Évaluation des Politiques publiques (EPP) ;
 - Gestion du Patrimoine culturel (GPC).

9. Les spécialités ouvertes pour l'année académique 2017-2018 sous le régime des cours du soir sont :
- Administration des Finances et Trésor (AFT) ;
 - Management des Services publics (MSP) ;
 - Gestion des Projets (GP) ;
 - Diplomatie et Relations Internationales (DRI).
10. Le Conseil pédagogique siégeant en Conseil universitaire de Contrôle des Aptitudes (CUCA) étudie les dossiers et les transmet, revêtus de son avis motivé, à la Commission Universitaire d'Orientation (CUO).
11. Les candidats sont tenus de respecter les instructions du Recteur faisant obligation aux structures de formation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) de faire observer un délai d'attente d'un an entre la date d'obtention de la licence et celle de l'entrée en Master.
12. Le profil d'entrée requis en fonction des différentes spécialités se présente comme suit :

Tableau n° 1 : Profil d'entrée

SPÉCIALITÉS	PROFIL D'ENTRÉE
DÉPARTEMENT MANAGEMENT	
GRH	- Licence professionnelle, toutes spécialités - Maîtrise toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
GP	- Licence professionnelle, toutes spécialités - Maîtrise toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
MSP	- Licence professionnelle, toutes spécialités - Maîtrise toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
EPP	- Licence professionnelle ou Maîtrise - toutes spécialités. - Tout autre diplôme admis en équivalence.
DÉPARTEMENT ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
AGT	- Diplôme du cycle I de l'ENAM spécialités AGT, ATSS, DRI - Maîtrise en droit public ou privé - Tout autre diplôme admis en équivalence
ATSS	- Diplôme du cycle I de l'ENAM spécialités AGT, ATSS, DRI - Maîtrise en droit public ou privé - Tout autre diplôme admis en équivalence
DRI	- Diplôme du cycle I de l'ENAM, spécialités AGT, ATSS, DRI - Maîtrise en droit public - Tout autre diplôme admis en équivalence
AAS	- Diplôme du cycle I de l'ENAM, spécialités AGT, ATSS de l'ENAM. - Diplôme du cycle I de l'ESAS - Maîtrise en sciences humaines ou sociales - Tout autre diplôme admis en équivalence

DÉPARTEMENT ADMINISTRATION DES FINANCES	
AFT	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM, toutes spécialités AF - Maîtrise en sciences économiques ou de gestion commerciale, gestion des entreprises, gestion financière ou comptable - Tout autre diplôme admis en équivalence
AI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM, toutes spécialités AI et AFT de l'ENAM - Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence.
ASU	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM, toutes spécialités AF - Maîtrise en sciences économiques ou de gestion en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence
AHI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM, toutes spécialités AF - Licence professionnelle Mention GBH (EPAC/UAC) - Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence
GMP	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM toutes spécialités AF - Maîtrise ou licence professionnelle en sciences économiques et de Gestion des entreprises ou gestion commerciale - Tout autre diplôme admis en équivalence
PDL	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM toutes spécialités AF - Diplôme du cycle I de l'ENEAM en Planification ou en Statistiques - Maîtrise ou licence professionnelle en sciences économiques et de Gestion - Tout autre diplôme admis en équivalence
GFCL	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de toutes les filières AF de l'ENAM. - Maîtrise ou licence en sciences économiques ou de gestion - Tout autre diplôme admis en équivalence
DÉPARTEMENT SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE	
ARCHI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM spécialités STID - Tout autre diplôme admis en équivalence
BIBLIO- DOCU	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM spécialités STID - Tout autre diplôme admis en équivalence
GPC	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités STID, AD, ATSS, AGT et DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en droit public ou privé, en sciences sociales ou humaines - Tout autre diplôme admis en équivalence

13. Seuls sont autorisés à prendre part au test ou au concours, les candidats dont les dossiers sont retenus par la Commission universitaire d'Orientation (CUO). Leur liste sera publiée et la date du test annoncée par voie d'affichage en temps opportun.

14. Les candidats autorisés à prendre part au test ou au concours devront payer des frais de participation qui s'élèvent à 10.000 FCFA à verser sur le compte de l'ENAM avant la date du test ou concours.
15. Les matières dans lesquelles composeront les candidats au cours du test ou concours d'entrée sont les suivantes :

Tableau n° 2 : Matières du test d'entrée

SPÉCIALITÉS	MATIÈRES
AF	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Finances publiques, comptabilité générale ou mathématiques.
AGT	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Droit administratif ou Science administrative
ATSS	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Droit du travail ou sécurité sociale
DRI	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Institutions internationales ou Grands problèmes politiques contemporains
GP	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Comptabilité générale ou mathématiques générales
GRH	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Droit du travail ou Psychologie du travail
MSP	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Droit administratif ou science administrative
EPP	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Droit administratif, science administrative ou mathématiques générales
AAS	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Droit de la famille ou protection sociale
STID	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Recherche documentaire
GPC	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Introduction au patrimoine culturel

16. En ce qui concerne les étrangers, l'autorisation d'inscription au cycle II de l'ENAM du Bénin est prononcée exclusivement après étude de dossiers. Le dossier de demande d'inscription comporte les pièces suivantes :
- Une demande manuscrite précisant le département ;
 - Une copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
 - Une copie certifiée conforme du certificat de nationalité ;
 - L'attestation d'authenticité de diplôme.

17. La moyenne requise pour être admis au test ou concours d'entrée est 10,00 sur 20.

18. Les candidats déclarés admis avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20 mais inférieure à 12/20 ne sont autorisés à s'inscrire que sous le régime sponsoring.

19. Les droits d'inscription ainsi que les frais d'encadrement se présentent comme suit :

Tableau n° 3 : Droit d'inscription et de formation

Nature des frais	Catégorie			
	Boursier	Régime normal	Régime sponsoring	Étrangers
Frais d'inscription/an	51.200	51.200	51.200	100.000
Frais de formation/an	0	450.000	450.000	450.000
Frais de recherche ou d'encadrement/an	0	0	200.000	200.000
TOTAL	51.200	501.200	701.200	751.200

20. Aucun candidat n'ayant obtenu l'avis favorable ne peut être autorisé à prendre part au test ou au concours. Aucune dérogation n'est possible sous réserve de régularisation.

21. Seuls peuvent être autorisés à s'inscrire au cycle II de l'ENAM les candidats déclarés admis au test ou au concours. Les candidats ne remplissant pas cette condition ne peuvent pas opposer à l'ENAM leur inscription sur un plan de formation.

22. Le calendrier prévisionnel global de la procédure d'admission s'établit comme suit :

N°	ACTIVITÉS	DÉLAIS	OBSERVATIONS
1.	Appel à candidatures	Lundi 15 mai au vendredi 21 juillet 2017	
2.	Travaux de la Commission d'étude des dossiers	Lundi 24 au vendredi 28 juillet 2017	
3.	Présentation du rapport de la Commission au CP/CUCA	Mercredi 6 septembre 2017	
4.	Session extraordinaire de la CUO	Mercredi 20 septembre 2017	
5.	Organisation du test ou concours d'entrée	Samedi 14 octobre 2017	
6.	Délibération des résultats du test ou concours	Vendredi 20 octobre 2017	
7.	Rentrée en 1 ^{ère} année	Lundi 23 octobre 2017	

23. Les candidats sont tenus de consulter régulièrement le tableau d'affichage et le site internet de l'ENAM. Aucune notification individuelle ne sera faite par téléphone pour les étapes de la procédure.

Le Directeur,

Épiphané SOHOUÉNOU
Agrégé des Facultés de Droit